

À VOUS DE JOUER !

L'aventure olympique et paralympique commence avec vos encouragements !

FICHE DE PARTICIPATION

Le dispositif « Encouragements aux athlètes », qu'est-ce que c'est ?

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 souhaite mobiliser toute la Génération 2024 derrière les athlètes olympiques et paralympiques.

Comment encourager les athlètes ?

Les encouragements envoyés peuvent être (liste non exhaustive) :

- Un encouragement de soutien ou de bienvenue ;
- Destinés à un ou une athlète participant aux Jeux Olympiques et/ou au Jeux Paralympiques ;
- Destinés à une délégation ;
- Destinés à une équipe d'un sport olympique et/ou paralympique.

Les formats attendus des encouragements sont libres mais leur volume – physique comme digital – doit cependant être raisonnable.

Dans ce cadre, un dispositif d'encouragement aux athlètes est proposé à toute la jeunesse de France métropolitaine, des Outre-Mer et du réseau des établissements français à l'étranger (AEFE) pour encourager les 15 000 athlètes qualifiés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces encouragements peuvent être envoyés de manière numérique ou par voie postale.

L'objectif est de pouvoir soutenir et célébrer les athlètes tout en faisant découvrir aux jeunes les champion.nes issu.e.s des différentes délégations ainsi que les disciplines olympiques et paralympiques.

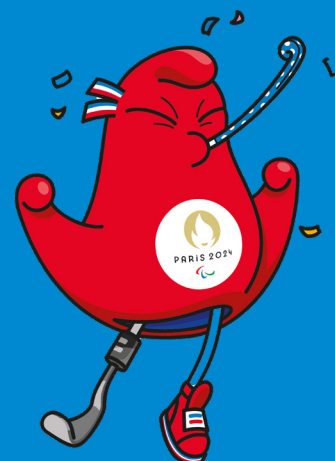
Les créations reçues seront remises aux délégations et aux athlètes et seront affichées au sein des sites emblématiques des Jeux.

Ils peuvent prendre les formes suivantes :

- Dessins ;
- Lettres ;
- Vidéos courtes ;
- Photos ;
- Audio ;
- Ou autres si vous êtes créatifs !

Les formats acceptés pour les encouragements numériques sont les suivants :

- PDF
- PNG
- JPEG
- DOC / DOCX
- MP4
- TXT



Comment participer au dispositif ?

Deux types de participation sont possibles :

Une participation digitale :

- En déposant vos fichiers via ce formulaire disponible ici : <https://generation.paris2024.org/encouragement-aux-athletes>



- L'envoi de photos sera uniquement possible via la participation digitale.



Paris 2024 effectuera une sélection dans les encouragements remis aux athlètes et affichés au sein des sites emblématiques des Jeux.

Autorisation de droit à l'image et d'exploitation des contenus :

Pour permettre à Paris 2024 d'utiliser les encouragements qui prennent la forme d'une photo représentant l'image d'un mineur ou leurs contenus créatifs, la personne qui adresse les encouragements doit avoir préalablement coché sur la page du site <https://generation.paris2024.org/encouragement-aux-athletes> l'option correspondant à sa qualité (de parent, d'enseignant, etc.) et accepté ou avoir obtenu sans réserve les modalités de l'autorisation d'utilisation de l'image et/ou du contenu d'une personne mineure.

Une participation physique par voie postale :

- Dans le cadre de son partenariat avec Paris 2024, La Poste offre la possibilité aux écoles et établissements labélisés Génération 2024, et à l'ensemble des élèves et étudiants, de pouvoir envoyer les encouragements dans une enveloppe qui sera acheminée gratuitement par La Poste au siège de Paris 2024.

Pour cela, les encouragements doivent être envoyés dans une enveloppe unique (1 enveloppe par établissement d'un poids maximum de 2kg) à l'adresse suivante* :

JO PARIS 2024

LIBRE REPONSE 86932

93219 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

*applicable en France métropolitaine et outre-mer.



- En insérant dans le courrier le document d'information sur les encouragements envoyés (Disponible sur la plateforme Génération 2024 :

<https://generation.paris2024.org/>) ;

20
GENÉ-
RATION
24

Date limite de participation

Les encouragements peuvent être envoyés jusqu'au **30 juin 2024**.

Au-delà de cette date, il n'est plus garanti que les documents envoyés pourront être réceptionnés et traités par Paris 2024.